

CONDITIONS D'ANNULATION D'UN COURS DE PIANO
- Pour des cours à la carte ou des forfaits de 5 ou 10 cours -

1) Me prévenir au moins **48 heures à l'avance** pour annuler ou modifier le créneau du cours convenu, pour ne pas perdre le(s) cours.

2) Si l'élève est malade :

➡ si l'élève est en état, le cours peut se dérouler par webcam au créneau prévu initialement.

➡ si l'élève n'est pas en état d'effectuer le cours, 2 options de compensation du cours perdu sont possibles :

- Option 1 : Si j'ai été prévenu **au moins 12h avant le cours** prévu, avec un **justificatif médical** à l'appui : il pourra m'envoyer une vidéo de sa pratique musicale de la semaine, en échange d'un compte-rendu en retour de ma part.
- Option 2 : Si j'ai été prévenu **entre 12h et 6h avant le cours** prévu, avec un **justificatif médical** à l'appui : il pourra m'envoyer une vidéo de sa pratique musicale de la semaine, en échange d'un compte-rendu succinct en retour de ma part.

3) Les options 1 et 2 ne sont valables qu'**une seule fois sur le forfait de 5 ou 10 cours**.

4) Après ces délais d'annulation¹, avec ou sans justificatif médical, le cours sera perdu.

5) **Si l'élève ne me prévient pas de son absence** avant le début de son cours programmé, il perdra ces avantages sur son forfait de 5 ou 10 cours s'il tombe de nouveau malade et qu'il ne peut pas assister au cours.

6) **Si l'élève ne veut plus respecter son engagement sur le forfait de 5 ou 10 cours**, en abandonnant en cours de route, aucun remboursement ne sera possible, il perd le forfait.

Si vous acceptez ces conditions générales veuillez signer et dater ce document avec la mention « lu et approuvé » accompagnée de vos noms et prénoms

Merci de votre compréhension,

Grégoire Penalba

¹ Pour rappel, les délais d'annulation sont les suivants :

- sans motif médical : 48h avant le cours

- avec motif médical : entre 48h et 6h avant le cours